

## Article 21 du Règlement

**M. Langdon:** Si je pouvais préciser quelque peu ma pensée à ce sujet, il y a certainement des cas dans nos circonscriptions où des projets dans le cadre desquels on a effectué d'énormes dépenses au cours de la période pré-électorale et, en fait, par la suite, et qui, à cause de la décision de suspendre leur mise en œuvre pour un certain temps, se trouvent maintenant dans une sorte d'impasse. Étant donné les compressions prévues pour l'année prochaine, il est impossible que ces projets soient reportés sur le budget de l'an prochain. Il ne nous reste pas suffisamment de temps, au cours de cette année financière, pour les mener à bien. Dans au moins un cas à ma connaissance, c'est non seulement possible, mais fort probable. Des projets dont les frais de lancement ont été assez considérables vont être suspendus pendant une période allant jusqu'à trois ans en raison de compressions budgétaires. S'ils étaient déroulés selon le calendrier initial, il n'y aurait eu aucun problème pour les mener à bien au cours de cette année financière et les frais de démarrage ne seraient pas perdus. Je m'inquiète vivement à l'idée que les frais de démarrage d'un certain nombre de ces projets vont être complètement perdus.

**Le président:** A l'ordre. Comme il est 13 heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau plus tard aujourd'hui?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. le vice-président:** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE  
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

## LE RECENSEMENT

ON S'ÉLÈVE CONTRE LA SUPPRESSION DU RECENSEMENT DE  
1986

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou):** Monsieur le Président, depuis 1955, le Canada tient des recensements de mi-décennie. Les recensements fournissent des données importantes à tous les secteurs de l'administration et de l'entreprise privée. Ces renseignements permettent d'évaluer les mouvements de population qui influent sur les transferts de paiements, de même que les tendances du marché du travail, la répartition des revenus, les conditions de vie et bien d'autres choses.

Les informations fournies par les recensements aident les entreprises à prendre des décisions en matière de commercialisation. Les hauts fonctionnaires du ministère des Approvisionnements et Services ont avoué que diverses associations avaient protesté contre l'annulation du recensement de 1986, mais n'ont pas voulu dire lesquelles. L'Association canadienne des constructeurs d'habitations, entre autres, proteste contre l'annulation du recensement de 1986. L'Association, qui

compte 5,000 membres, évoque contre l'annulation du recensement de 1986 à peu près les mêmes raisons que bien d'autres associations.

Comme le signale le *Citizen* d'Ottawa, une de ces entreprises d'analyse du marché aurait déclaré:

L'annulation du recensement de 1986 nous privera de repères essentiels en matière de logement, repères que nous ne pourrions ensuite obtenir qu'en 1992.

L'article poursuit en ces termes:

Si l'on supprime le recensement qui offre gratuitement des données à tout le monde, seules les grandes entreprises de logement seront en mesure d'obtenir les renseignements nécessaires parce qu'elles ont les moyens de recourir aux services de sociétés d'analyse du marché.

Les hauts fonctionnaires de Statistique Canada ont confirmé que les entreprises ont besoin de compilations spéciales de données recueillies à l'occasion des recensements. Le gouvernement ne tient pas compte de leurs besoins.

**M. le Président:** Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

\* \* \*

## LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE NIVEAU DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, le rapport de l'actuaire en chef du Département des assurances, qui a été déposé aux Communes cette année, attire l'attention sur le financement insuffisant du Régime de pensions du Canada. Si les taux de cotisations n'augmentent pas, le coût des prestations et les dépenses vont excéder les cotisations l'année prochaine. Le compte du Régime de pensions grossira jusqu'en 1994 pour ensuite commencer à décroître. Il sera épuisé vers l'an 2004, soit dans vingt ans à peine.

Le niveau des prestations et les taux de cotisations ne peuvent pas être modifiés, aux termes de la loi actuelle, sans l'accord des gouvernements provinciaux. Je prie donc instamment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et ses homologues provinciaux d'agir de toute urgence afin de préserver l'intégrité du Régime de pensions du Canada. Si des changements ne sont pas apportés immédiatement, dans vingt ans il n'y aura plus d'argent dans la caisse pour verser des pensions aux Canadiens qui, en vertu de la loi, sont aujourd'hui obligés de cotiser à même l'argent qu'ils ont durement gagné.

\* \* \*

## PETRO-CANADA

L'ACHAT DE PETROFINA—LES ALLÉGATIONS CONCERNANT LES  
PROFITS

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le Président, le 25 février 1981, j'avais pris la parole à la Chambre pour demander que le gouvernement fédéral mène une enquête spéciale sur les transactions boursières reliées à l'achat de Petrofina par Petro-Canada. J'y avais été incité par un rapport d'administrateurs communiqué à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en 1981 selon lequel quatre cadres de Petrofina avaient réalisé des bénéfices dépassant \$400,000 grâce à la vente d'actions et d'options sur une courte période. En mars 1981, j'ai de nouveau parlé de cette affaire à la Chambre en l'appelant «Lotofina». J'avais proposé que la question soit renvoyée au comité des ressources nationales et des